

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2018-2019)
LE 15 JANVIER 2019

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Monsieur André Dugas, commissaire, agit comme président en l'absence de Madame Marie-Louise Kerneïs, et déclare la présente séance ouverte.

On demande une minute de silence suite au décès de Madame Lucie Désilets, ex présidente de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Il souligne la présence de monsieur Jean-Marc Venne, de l'Association des professeurs de Lignery (APL), de madame Josée Thibaudeau directrice de l'école Saint-Jean-Baptiste, et de madame Hélène Dumais, régisseuse au Service du secrétariat général et des communications.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 15 JANVIER 2019 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ANDRÉ DUGAS, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Michelle Morin (3)
Margot Pagé (9)
Valérie Roy, représentante du comité de parents
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin, représentant EHDA
Martin Herteleer, représentant du comité de parents, niveau primaire
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ABSENTS :

M^{mes} Marie-Louise Kerneïs, présidente
Sophia Plante, représentante du comité de parents, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe
Kathlyn Morel, directrice générale
M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

- M^{mes} Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications
- MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.C.- 4661-01-19 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.
- 06.02 Redécoupage de Châteauguay pour 2019-2020 – écoles Gérin-Lajoie, Laberge, Marc-André Fortier et Saint-Jean-Baptiste
- 06.03 Appui et collaboration de la CSDGS à la tenue de la Finale d'été des Jeux du Québec en 2022 à Châteauguay
- 06.04 Demande d'appui: incorporation de Concertation Horizon
- 06.05 Processus de dotation au poste de direction générale adjointe
(ajout)

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

- 07.01 Calendrier scolaire 2019-2020 – Formation des jeunes – Adoption
- 07.02 Calendriers scolaires 2019-2020 – FP et FGA – Projets de consultation et échéancier

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 10.01 Nouvelle école, Ville de Léry – Services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle école primaire de 21 classes, appel d'offres 18-025-AOP-SPA-81872
- 10.02 Nouvelle école, Ville de Léry – Services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle école primaire de 21 classes, appel d'offres 18-026-AOP-SPI-81872
- 10.03 Participation à un achat regroupé de fournitures d'entretien ménager # 071922 par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée de trois (3) ans

CC du 15 janvier 2019

- 10.04 Participation à un achat regroupé de tableaux scolaires # 111920 par le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), pour une durée d'un (1) an, plus deux (2) années d'options
- 10.05 Désignation d'un représentant de la CSDGS au comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME)
- 10.06 École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur - Agrandissement et réaménagement de l'école, appel d'offres 18-034-AOP-91656
- 10.07 École de la Rive - Projet de réfection du mur de soutènement - Désignation de représentants pour la CSDGS dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 10.08 École Louis-Philippe-Paré - Demande d'appui et de partenariat aux municipalités desservies par l'école pour le financement du projet de reconstruction de l'auditorium, dans le cadre du projet de reconstruction de l'école

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 11.01 Collecto mandat pour l'acquisition de licence Microsoft pour les Commissions scolaires

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

- 12.01 Critères d'inscription 2019-2020 – Adoption

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- 14.01 Coups de cœur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS**

C.C-4662-01-19

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Herteleer, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4663-01-19

**06.02 REDÉCOUPAGE DE CHÂTEAUGUAY POUR 2019-2020 – ÉCOLES
GÉRIN-LAJOIE, LABERGE, MARC-ANDRÉ FORTIER ET SAINT-
JEAN-BAPTISTE**

Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'analyse des prévisions de l'effectif scolaire 2018-2023 par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les travaux d'agrandissement de l'école primaire Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT que nous devons, pour l'année scolaire 2019-2020, prévoir l'organisation la plus efficiente permettant d'accueillir l'ensemble de la clientèle préscolaire et primaire de la ville de Châteauguay dans les écoles de quartier de la Rive, Gérin-Lajoie, Laberge, Marc-André-Fortier, Notre-Dame-de-l'Assomption, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier de cette démarche est de permettre aux écoles primaires Gérin-Lajoie, Laberge, Marc-André Fortier et Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay d'accueillir un nombre d'élèves en fonction de leur capacité d'accueil afin de maintenir une qualité de service;

CONSIDÉRANT l'analyse des résultats de la préconsultation;

CONSIDÉRANT l'analyse des résultats de la consultation officielle;

CONSIDÉRANT les travaux de la séance plénière du conseil des commissaires du 8 janvier 2019;

CC du 15 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'adopter les bassins géographiques des écoles primaires écoles Gérin-Lajoie, Laberge, Marc-André Fortier et Saint-Jean-Baptiste, comme présenté dans l'hypothèse 2 déposée sous la cote 06.02a;

de permettre aux élèves actuellement en 5e année, touchés par le redécoupage, de poursuivre leurs études primaires en 6e année dans leur école actuelle pour l'année 2019-2020, si tel est le souhait des parents;

de demander aux écoles Gérin-Lajoie et Laberge, qui accueilleront de nouveaux élèves, de mettre en place un processus d'accueil facilitant la transition dans un nouveau milieu scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19 h 39, monsieur Éric Allard, commissaire, quitte son siège.

C.C-4664-01-19

06.03 APPUI ET COLLABORATION DE LA CSDGS À LA TENUE DE LA FINALE D'ÉTÉ DES JEUX DU QUÉBEC EN 2022 À CHÂTEAUGUAY Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay désire déposer sa candidature pour devenir le milieu organisateur de la Finale d'été des Jeux du Québec 2022;

CONSIDÉRANT que par ses différentes activités, qui visent l'initiation au sport, la récréation, la compétition et la performance de haut niveau, le programme des Jeux du Québec favorise la pratique sportive chez les jeunes et les accompagne dans leur cheminement vers l'excellence;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries encourage la pratique d'activités physiques et le développement de saines habitudes de vie des élèves;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Ville de Châteauguay faite auprès de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

d'appuyer et de collaborer à la tenue de la Finale d'été des Jeux du Québec en 2022 à Châteauguay. Pour ce faire la CSDGS s'engage à :

- Nommer une personne déléguée comme membre du comité de candidature;
- En fonction des disponibilités, mettre à la disposition de la Ville de Châteauguay, sans frais, des infrastructures sportives (terrains sportifs, gymnases) pour les compétitions et des établissements

CC du 15 janvier 2019

scolaires, à l'exception de l'école Louis-Philippe Paré, situés dans la ville de Châteauguay pour l'hébergement et les services d'alimentation;

- Mettre des locaux de l'école Marguerite-Bourgeoys à la disposition de la Ville de Châteauguay afin d'établir la centrale administrative de la Finale d'été des Jeux du Québec 2022;
- Établir, si la Ville de Châteauguay devient la ville hôte de la Finale des Jeux du Québec 2022, une entente pour déterminer les modalités, les dates, les lieux, la durée, le partage des responsabilités qui tiendra compte des ressources disponibles de la CSDGS;
- Collaborer afin de planifier la réfection de la piste d'athlétisme, située à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, aux normes de SPORTSQUÉBEC et les améliorations à d'autres infrastructures sportives temporaires en établissant une entente qui prévoit la planification financière ainsi que les étapes de sa réalisation, et ce en tenant compte des ressources disponibles à la CSDGS et à la Ville de Châteauguay et aux autres partenaires le cas échéant ;
- Encourager et sensibiliser toute la communauté éducative (élèves, parents, employés, partenaires) au bénévolat qui sera essentiel à la tenue de la Finale des Jeux du Québec
- De nommer un membre du conseil des commissaires pour siéger au comité de pilotage.

Madame Margot Pagé propose monsieur Alain Lemieux pour le comité de pilotage.

Madame Claudine Caron, propose monsieur Stéphane Bessette pour le comité de pilotage.

On passe au vote et suite à ce vote, monsieur Stéphane Bessette sera le représentant au comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19 h 57, monsieur Éric Allard, commissaire, reprend son siège.

À 19 h 59, madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, quitte son siège.

C.C-4665-01-19

06.04 DEMANDE D'APPUI: INCORPORATION DE CONCERTATION HORIZON

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Comité directeur de Concertation Horizon désire entreprendre les démarches afin que Concertation Horizon s'incorpore à titre d'organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Comité directeur de Concertation horizon a demandé un appui à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CC du 15 janvier 2019

CONSIDÉRANT que Concertation horizon soutien le développement social des municipalités et la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a établi un partenariat avec Concertation Horizon;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Herteleer, commissaire

d'appuyer la démarche du Comité directeur permettant l'incorporation de Concertation Horizon à titre d'organisme à but non lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20h02, madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, reprend son siège.

06.05a PROCESSUS DE DOTATION D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – ÉCHÉANCIER

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

C.C-4666-01-19

06.05b PROCESSUS DE DOTATION D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – CHOIX DE LA FIRME

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de dotation d'un poste de direction générale adjointe (voir le document 06.05a);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la société **Danielle Melanson, Ph.D.** psychologue organisationnel soit retenue comme firme externe afin de procéder au processus de sélection pour le remplacement d'un poste de direction générale adjointe de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4667-01-19

06.05c PROCESSUS DE DOTATION D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – COMITÉ DE SÉLECTION – NOMINATION DES MEMBRES

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste de direction générale adjointe (voir le document 06.05a);

CONSIDÉRANT que la présidence du conseil des commissaires fait partie d'office du comité de sélection et qu'il y a lieu de désigner trois autres membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les trois membres du conseil des commissaires suivants :

Mme Michelle Morin
MM André Dugas et Alain Lemieux

soient désignés comme membres du comité de sélection pour combler le poste de direction générale adjointe à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

que monsieur Martin Herteleer, commissaire, soit désigné comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4668-01-19 **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**
07.01 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 – FORMATION DES JEUNES – ADOPTION
Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT L'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit la consultation du comité de parents sur certains sujets, dont le calendrier scolaire ;

CONSIDÉRANT Que le projet de calendrier scolaire pour l'année 2019-2020 a été soumis à la consultation auprès de l'Association des professeurs de Lignery en application de l'article 8-4.05 de l'entente locale ;

CONSIDÉRANT Que le projet de calendrier scolaire pour l'année 2019-2020 a été soumis à la consultation auprès des quatre groupes de coopération.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Valérie Roy, commissaire,

d'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 de la formation générale des jeunes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4669-01-19 **07.02 CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020 – FP ET FGA – PROJETS DE CONSULTATION ET ÉCHÉANCIER**
Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que les projets de consultation des calendriers scolaires de la formation professionnelle et de la formation Générale des adultes pour l'année 2019-2020 seront soumis à la consultation auprès de l'Association des professeurs de Lignery du 16 janvier au 20 février 2019;

CONSIDÉRANT que le retour de consultation des calendriers scolaires 2019-2020 sera soumis à la séance plénière du 26 février 2019.

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'adopter les projets de consultation des calendriers scolaires de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C-4670-01-19

10.01 NOUVELLE ÉCOLE, VILLE DE LÉRY – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 21 CLASSES, APPEL D'OFFRES 18-025-AOP-SPA-81872

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant la construction d'une nouvelle école primaire de 21 classes à Léry ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Architecture Labbé architecte Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4671-01-19

10.02 NOUVELLE ÉCOLE, VILLE DE LÉRY – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 21 CLASSES, APPEL D'OFFRES 18-026-AOP-SPI-81872

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant la construction d'une nouvelle école primaire à Léry ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie WSP Canada Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4672-01-19

10.03 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ DE FOURNITURES D'ENTRETIEN MÉNAGER # 071922 PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat de fourniture entretien ménager viendra à échéance le 28 février 2019 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelles au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CC du 15 janvier 2019

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de fourniture entretien ménager puisque cela lui permettra de faire des économies;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat de fourniture d'entretien ménager # 071922 ;

de mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée de trois (3) ans), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4673-01-19

10.04 PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ DE TABLEAUX SCOLAIRES # 111920 PAR LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME), POUR UNE DURÉE D'UN (1) AN, PLUS DEUX (2) ANNÉES D'OPTIONS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat de tableaux scolaires viendra à échéance le 28 février 2019 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelles au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la

CC du 15 janvier 2019

Montréal (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de tableaux scolaires puisque cela lui permettra de faire des économies;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigne, commissaire,

d'autoriser que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats pour l'achat de tableaux scolaires # 111920 ;

de mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé (d'une durée d'un (1) an plus deux (2) années d'options), selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4674-01-19

10.05 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CSDGS AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTRÉAL ET DE L'ESTRIE (CARME)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services # 82-01 (PABS) de la Commission

CC du 15 janvier 2019

scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pourvu que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé ;

CONSIDÉRANT que le CARME regroupe douze (12) commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et qu'il permet à la Commission scolaire d'avoir accès à une structure et à des moyens lui permettant de s'approvisionner en biens et services de qualité, à des prix concurrentiels ;

CONSIDÉRANT que le CARME permet à la Commission scolaire de Grandes-Seigneuries de réaliser des économies de temps reliées aux partages des tâches ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est membre du CARME ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME), le représentant de la Commission scolaire désigné par résolution et dûment mandaté :

- Adopte et assure le respect de la constitution du CARME
- Adopte la Politique d'acquisition de biens et de services
- Adopte les règlements qui régissent l'adhésion et la participation des organismes d'enseignement et des membres associés
- Adopte le plan de travail annuel
- Adopte le budget de fonctionnement
- Entérine les décisions du comité exécutif relevant de l'assemblée générale, décisions prises lors de situation d'urgence
- Confie des mandats spécifiques au comité exécutif
- Nomme les membres du comité exécutif parmi les représentants dûment mandatés par les organismes d'enseignement
- Sévit envers les organismes d'enseignement ou les membres associés contrevenant

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le conseil des commissaires désigne et mandate le directeur du Service des ressources matérielles comme représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME) ;

que le conseil des commissaires désigne et mandate le coordonnateur à l'approvisionnement du Service des ressources matérielles comme représentante substitut de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4675-01-19

10.06 ÉCOLE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND, ÉDIFICE SAINT-VIATEUR - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE, APPEL D'OFFRES 18-034-AOP-91656

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels ;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue par le Ministère de l'Éducation pour la construction de l'agrandissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries avait présenté son projet au Ministère de l'Éducation, et que ce dernier avait autorisé la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement additionnel de 2 070 674 \$ (taxes incluses) (honoraires professionnels et frais de gestion exclus) sera transmise au Ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour la construction de l'agrandissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur, à Candev Construction Inc., de Montréal, pour un montant forfaitaire de 9 264 000.00 \$ avant les taxes (10 651 284.00 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 20 décembre 2018 et conditionnellement à l'obtention du financement additionnel requis du Ministère de l'Éducation d'ici le 13 mars 2019, pour réaliser le projet ;

CC du 15 janvier 2019

de demander au Ministère de l'Éducation d'accorder à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le financement additionnel nécessaire afin de compléter le financement du projet ;

d'informer le Ministère de l'Éducation sur la nature urgente de notre demande compte tenu des délais de réalisation du projet et des besoins de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4676-01-19

10.07 ÉCOLE DE LA RIVE - PROJET DE RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR LA CSDGS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, AINSI QU'AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et WSP Canada Inc. à représenter la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et de l'article 128,7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour la réalisation de la réfection d'un mur de soutènement sur le lot 4 279 322.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4677-01-19

10.08 ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ - DEMANDE D'APPUI ET DE PARTENARIAT AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR L'ÉCOLE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'AUDITORIUM, DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'éducation a autorisé la mise à l'étude du projet de reconstruction et d'agrandissement de l'école Louis-Philippe-Paré ;

CONSIDÉRANT que l'auditorium est considéré, par le ministère de l'éducation, comme un équipement qui dessert aussi la communauté ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation demande une participation financière de la communauté dans le cadre de la reconstruction de l'auditorium ;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Louis-Philippe-Paré dessert les territoires des villes de Châteauguay, de Mercier, de Léry et de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT que le nouvel auditorium permettra le développement culturel de ce territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Herteleer, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande officiellement l'appui qui permettrait de développer un partenariat avec les villes de Châteauguay, de Mercier, de Léry et de Saint-Isidore dans le cadre du projet de reconstruction de l'auditorium de l'école Louis-Philippe-Paré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4678-01-19

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

11.01 COLLECTO MANDAT POUR L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Monsieur Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les avantages techniques, administratifs et financiers liés à la participation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT les orientations de la CSDGS quant à l'intégration des technologies de l'information dans ses pratiques pédagogiques;

CONSIDÉRANT que la participation de la CSDGS à un regroupement d'achats est obligatoire pour acquérir des logiciels en lien avec les mesures d'investissement du plan d'action numérique en éducation et en recevoir les allocations;

CONSIDÉRANT que Collecto a l'intention de conclure une entente d'une durée initiale d'une année avec une option de renouvellement pour deux prolongations d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que Collecto procédera à un appel d'offres public conforme à la LCOP pour sélectionner un revendeur autorisé pour les produits visés par le programme « Microsoft 365 Éducation »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que la CSDGS mandate Collecto pour l'achat de volume de licences Microsoft, et autorise Mme Kathlyn Morel, directrice générale, à signer pour et au nom de la CSDGS le mandat et les bons de commande associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC du 15 janvier 2019

C.C-4679-01-19

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

12.01 CRITÈRES D'INSCRIPTION 2019-2020 – ADOPTION

Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le projet de règle sur les critères d'inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020 pour le secteur des jeunes, tel que déposé, ledit document ayant fait l'objet d'une consultation auprès du comité de parents comme le prévoit l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PRÉSIDENTE

DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, rappelle que :

Le Salon Ta voie, ton avenir!, aura lieu le jeudi 17 janvier à l'école de la Magdeleine.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.C-4680-01-19

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 10,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312-015
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\1-2018-2019\6. 15 janvier 2019.docx

CC du 15 janvier 2019